



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

NOM:

PRENOM:.....

N°:

SESSION 2002

BREVET PROFESSIONNEL
D'AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE

SUJET

**E2 : INTERVENTION DANS LE CADRE D'UNE
INSTALLATION EN TELESECURITE.
E2. A : INTERVENTION SUR INSTALLATION
EN TELESECURITE.**

EPREUVE PRATIQUE : DUREE : 0 h 30 mn

EPREUVE ECRITE : DUREE : 0 h 30 mn

EPREUVE ORALE : DUREE : 0 h 20 mn

A partir d'une situation simulée sur réseau, la sous épreuve se déroule en trois phases :

- Intervention d'une équipe munie d'un téléphone mobile.
- La rédaction écrite d'une main courante consignée sur le cahier de sécurité.
- Une interrogation orale devant le jury concernant les limites légales de l'intervention et les moyens de prévenir pour l'avenir le retour de ce type d'incident.

Seront évaluées plus particulièrement au cours de cette épreuve l'aptitude du candidat à :

- Décoder très rapidement les instructions reçues par les baies de réception.
- Affecter en fonction de leurs compétences les ressources humaines disponibles tout en préservant au minimum la surveillance centrale en cas d'autre incident simultané.
- Donner des consignes claires et précises dans le respect de la légalité à ses équipiers.
- Rendre compte oralement et par écrit.

EXAMEN : BP	Spécialité : AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE				
Epreuve : E2. Intervention dans le cadre d'une installation en télésécurité E2 A. Intervention sur installation en télésécurité.					
Session 2002	Repère D1	Echelle	Durée 1 h 20 mn	Coef 2	Folio 1 / 5
ACADEMIE DE			SUJET		

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.